

**Conseillers présents :** MM. Bernard RENO, Joseph BOUVIER, Michel JEULAND, Mme Annette COUDRAY, M. Roland GAUTIER, Mme Danielle MÉNARD, MM. Jean-Yves ESNULT, Eric PIROT, Mme Yvette SOUVESTRE, M. Gilles THOMAS, Mme Annie MARQUET, MM. Joël AKA, Éric BRUNCHER, Mmes Delphine DESILLE, Magali BUDOR, Céline ECHAROUX, Aurélie MUSUMECI

**Conseillère excusée :** Mme Chantal YVENOU

**Secrétaire de séance :** Mme Magali BUDOR

Monsieur le Maire en début de séance demande au Conseil Municipal, de rajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Remboursement aux agents de frais exceptionnels

Le Conseil Municipal accepte d'ajouter ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

## **DELIBERATIONS**

### **Compte rendu du 31 janvier 2022 :**

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 31 janvier 2022.

### **Acquisition terrain :**

Afin d'élargir l'allée de Saint Vincent de Paul, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'acquérir une bande de terrain de 41 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur et Madame Alexandre Guilleux répertorié au cadastre parcelle section C 719 situé à l'adresse suivante : 11 rue du Haut Bourg. Le prix d'achat proposé est de 300 euros, les frais de géomètre et d'actes notariés à charge de la Commune.

Après présentation du site et discussion, ainsi que l'accord verbal des propriétaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Accepte d'acquérir une partie du terrain cité ci-dessus au prix de 300 euros, les frais de géomètre et actes notariés à charge de la Commune.

### **Information conflit en Ukraine :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du conflit Ukrainien et des conséquences pour la population.

La solidarité au niveau communal peut s'exprimer à 3 niveaux :

- Dons matériels : une collecte a été organisée dès la semaine dernière en lien avec le CCAS et l'Association Solidarité Domagné. Elle a connu un réel succès et une belle motivation des Domagnéens
- Accueil de familles : à ce jour 2 familles ont donné leur accord qui a été transmis à la Préfecture
- Dons financiers : pour abonder les dons personnels, la Commune pourrait décider une subvention exceptionnelle. Le Conseil Municipal donne son accord sur la base de 1 euro par habitant (voir vote subvention ci-dessous).

### **Subvention aux associations :**

Monsieur Roland Gautier, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal, les propositions établies par la Commission finances concernant l'attribution des subventions pour l'année 2022.

Après présentation et discussion des différentes propositions des subventions à attribuer dont particulièrement cette année pour l'Ukraine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte de verser les subventions suivant le tableau présenté.

### **Subvention au CCAS :**

Monsieur Roland Gautier, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal, la proposition de la Commission finances du versement de la subvention au CCAS pour l'année 2022, soit un montant de 10.000 Euros, en sachant que les demandes de subventions ayant attrait au social, seront attribué par le CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte de verser la subvention au CCAS d'un montant de 10.000 Euros.

### **Fournitures et activités scolaires :**

Monsieur Roland Gautier, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal, les propositions établies par la Commission finances concernant l'attribution aux écoles publique et privé de la Commune pour l'achat des fournitures et les activités scolaires pour l'année 2022, soit :

#### **Les fournitures scolaires :**

31 Euros de fournitures scolaires par enfant des deux écoles. Auxquels s'ajoute 31 Euros pour les petits équipements de l'école publique :

- Ecole publique 31 Euros x 2 x 201 enfants = 12.462 Euros plus un montant exceptionnel de 500 Euros concernant l'ouverture d'une nouvelle classe en septembre 2022
- Ecole privée 31 Euros x 103 enfants = 3.193 Euros

#### **Les activités scolaires :**

10 Euros par enfant et par jour pour les classes découvertes (maximum 8 jours), soit pour l'année 2022, prévision budgétaire de 4.000 Euros par école,

100 Euros par classe et par an pour les activités découvertes, soit :

- L'école publique 8 classes x 100 Euros = 800 Euros
- L'école privée 5 classes x 100 Euros = 500 Euros,

Après présentation et discussion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Accepte le versement des montants définis ci-dessus, en fonction des classes et activités découvertes réellement réalisées.

### **Ecole Saint Vincent de Paul – participation aux frais de fonctionnement :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération du 8 novembre 2010 et la convention conclue avec l'école privée le 11 décembre 2010 ainsi que l'avenant du 7 février 2022 (délibération du 31 janvier 2022) concernant la prise en charge par la Commune des dépenses de fonctionnement des classes maternelles et primaires pour les enfants de Domagné – Chaumeré,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'attribuer pour l'année 2022, sur la base du coût moyen de fonctionnement d'un élève de l'école publique en 2021, soit un montant total de 82.098,78 Euros, décomposé de la façon suivante :

En maternelle : 1.467,99 € x 43 enfants = 63.123,57 Euros

En primaire : 462,81 € x 41 enfants = 18.975,21 Euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte de verser la participation aux frais de fonctionnement définie ci-dessus.

### **Ecole Saint Vincent de Paul – subvention cantine :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que les enfants de maternelle de l'école privée déjeunent à la cantine municipale annexe située à proximité des classes. La surveillance des repas est assurée par le personnel de l'école privée.

En sachant que depuis le 20 janvier 2022, un agent de la Commune est mis à disposition en complément pour une durée d'une heure chaque jour de restauration scolaire, au vu du nombre d'enfants à accueillir.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de participer aux frais générés concernant la rémunération du personnel de l'OGEC qui intervient pendant le service, soit un montant de 5.800 Euros pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte de verser la subvention cantine de 5.800 Euros à l'OGEC.

### **Ecole Saint Vincent de Paul – Subvention exceptionnelle :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération du 22 juin 2020 portant la candidature de la Commune au projet « label école numérique » pour les écoles de la Glycine et Saint Vincent de Paul et la délibération du 25 octobre 2021 portant sur la rétrocession à l'école Saint Vincent de Paul du matériel informatique.

Après discussion avec le Directeur de l'école privée, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de verser une subvention exceptionnelle de 2.600 € correspondant à l'achat du matériel par l'OGEC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte de verser la subvention exceptionnelle de 2600 Euros à l'OGEC concernant l'achat du matériel informatique.

### **Participation des Communes extérieures aux frais de scolarité :**

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal, que des élèves résidant dans des Communes extérieures sont scolarisés à l'école publique de Domagné. Considérant les dépenses de fonctionnement réalisées pour un élève de l'école publique en 2021, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de fixer les montants suivants :

- 1.467,99 Euros pour un élève de maternelle
- 462,81 Euros pour un élève de primaire

Acceptation par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents.

### **Subvention Fonds Friches - manoir :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que dans le cadre de la restauration du manoir Saint André, la Commune pouvait prétendre à l'appel au projet « Fonds Friches », délibération du 13 septembre 2021,

Par mail du 29 décembre 2021, notre demande de dossier de candidature à l'appel à projet « Fonds Friche » n'a pas été retenu,

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que dans le cadre du plan de relance, un troisième appel à projet « Fonds Friche » a été lancé. Il est proposé de déposer une nouvelle demande de subvention auprès de de L'Etat (dossier suivi par la DDTM),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de déposer cette nouvelle demande de subvention auprès de l'Etat.

### **Subvention DSIL - manoir :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que dans le cadre de la restauration du manoir Saint André, la Commune peut prétendre à une subvention concernant la Dotation de Soutien à l'Investissement Local,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer cette demande de subvention auprès de l'Etat,

Acceptation par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents.

### **Subvention Région - manoir :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que dans le cadre de la restauration du manoir Saint André, la Commune peut prétendre à une subvention de la Région « Bien Vivre Partout en Bretagne »,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer cette demande de subvention auprès de la Région,

Acceptation par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents.

### **Subvention DSIL – rénovation du complexe scolaire :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que dans le cadre de la rénovation du complexe scolaire, la Commune peut prétendre à une subvention concernant la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, sur la base d'une estimation des travaux à 265.100,00 € HT + 10% (honoraires architecte + frais divers) 26.510,00 € HT, soit un montant 291.610,00 Euros HT,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer cette demande de subvention auprès de l'Etat, afin d'obtenir une subvention à hauteur de 50%,

Acceptation par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents.

### **Sécurité en centre bourg :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération du 25 octobre 2021, portant sur ce dossier. Dossier qui avait été validé pour la première étape, afin que les propositions soient soumises à l'avis de la population via le bulletin municipal, avant décision finale,

Monsieur Jean-Yves Esnault, adjoint à la voirie présente au Conseil Municipal, la première synthèse de l'enquête concernant la sécurité en centre bourg et les propositions de la commission,

Après échanges, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Valide les propositions établies par la commission et accepte la continuité de ce dossier, sur les mesures à arrêter en fonction des estimations de travaux.

### **Création de postes :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer 2 postes, suite au départ de deux agents.

Il est proposé de créer à la date ce jour :

- 1 poste Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe Territorial à temps complet
- 1 poste Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe Territorial à temps complet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la création des postes cités ci-dessus.

### **Rapport 2020 SDE 35 :**

Monsieur Michel Jeuland, représentant au sein du SDE 35 présente au Conseil Municipal, le rapport 2020 du SDE 35,

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

### **Rapport 2020 SMICTOM :**

Madame Aurélie Musumeci, représentante au sein du SMICTOM présente au Conseil Municipal, le rapport 2020 du SMICTOM,

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

### **Remboursement aux agents de frais exceptionnels :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que suite à un problème d'approvisionnement de carburant à la supérette de Domagné, un agent a été obligé de régler personnellement le carburant du véhicule professionnel pour assurer son service., la Commune n'ayant pas de compte ouvert dans d'autres stations-services,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, que dans des cas exceptionnels et après accord de l'autorité territoriale, les agents ayant payés des factures avec leurs deniers personnels soient remboursés sur justificatif,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition.

## **INFORMATIONS**

### **Acquisitions et travaux divers :**

- **Réhabilitation manoir St André :** le permis a été déposé, le marché d'appel d'offres lancé pour une réponse le vendredi 11 mars 2022 à 12h00, analyse en cours.
- **Extension du Centre de Loisirs :** le permis a été déposé, le marché d'appel d'offres devrait être mis en ligne le lundi 21 mars 2022.
- **Création Micro-Crèche et Maison d'Assistants Maternels :** le permis a été déposé, le marché d'appel d'offres devrait être mis en ligne en avril 2022. Concernant la gestion de la Micro-Crèche, le dossier de consultation du futur gestionnaire est en cours de préparation.
- **Moustique tigre : demande de l'ARS :** Après traitement à nouveau du 9 au 11 mai 2022, une réunion publique devrait avoir lieu fin mai.

### **Présentation et discussion sur les réflexions en cours des commissions :**

- **Conseil Municipal des Jeunes :** présentation d'un état des projets suite à la réunion du 3 mars 2022, sur la faisabilité des projets réalisables, ainsi que le logo. La prochaine réunion devrait avoir lieu avant les vacances d'avril 2022.
- **Animation :** fête de la musique « feu de St Jean », le 18 juin 2022 à partir de 18 heures.

### **Décisions du Maire :**

« prises dans le cadre des délégations de pouvoirs »

#### Déclaration d'intention d'aliéner déposée par :

- Maître Mevel pour le compte de la SCI Cateco pour la vente d'un appartement 4, allée Saint-Pierre.
- Maître Mevel pour le compte des conjoints Doré pour la vente d'une propriété 29, rue de la Valette.

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal qu'il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune sur cette vente.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la décision prise dans le cadre de ces délégations de pouvoirs.

### **Urbanisme :**

#### Permis de construire déposé par :

- MSI2 pour la construction d'une maison individuelle 17, allée du Castel Clémence.
- M. et Mme Perrudin pour la construction d'une maison individuelle 2bis, rue de l'Yaigne.
- Commune de Domagné pour l'extension de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement 16, allée du Castel Clémence.
- M. Murad pour l'extension d'une maison individuelle 21, Le Tertre.
- M. et Mme Deme pour la construction d'une maison individuelle 11, allée du Castel Clémence.
- SCI Ker Loyo pour la construction d'un commerce (bar) 6, allée Saint-Pierre.
- Commune de Domagné pour la construction d'une Maison d'Assistants Maternels et d'une Micro-Crèche 23, allée du Castel Clémence.

#### Déclaration préalable déposée par :

- Mme Gautier pour la création de 5 ouvertures 5, la Rivière.
- M. Doré et Mme Doré pour la division en vue de construire 1 lot 29, rue de la Valette.
- M. Doré et Mme Doré pour la division en vue de construire 1 second lot 29, rue de la Valette.
- M. Gérard pour la construction d'un abri de jardin 22, rue de la Valette.
- Commune de Domagné pour la construction d'un auvent allée des sports.
- M. Mouchoux pour la construction d'une piscine 13bis, rue de l'Yaigne.
- M. Walbott pour la pose d'une clôture 1, allée du Carrel.
- M. Murad pour la modification d'une toiture 21, le Tertre.
- M. Caudal pour la construction d'un local technique piscine 12 Allée du Carrel.

**Enquête publique**  
**BUREL Production**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de la consultation du public du 14 février au 15 mars 2022 relative à la demande d'enregistrement présentée par la société BUREL PRODUCTION en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet de modification d'une installation de peinture existante située sur le site d'exploitation de Châteaubourg ZAC de la Gaultière.

Il précise que cette enquête a été annoncée dans les formes et délais réglementaires et qu'en application de l'article R.512-46-11 du code de l'environnement, le Conseil Municipal est consulté et invité à donner son avis sur la demande d'enregistrement présentée.

Après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable.

- **Plan Local d'Urbanisme :** dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, nous avons reçu un retour de la MRAE de Bretagne, nous informant que notre révision PLU est soumise à évaluation environnementale. En attente de devis pour la continuité de ce dossier.

**QUESTIONS DIVERSES**

- **Piste cyclable :** Rencontre avec le Département le 28 février 2022. Rappel, le dossier est intégré avec le dossier contournement de Châteaubourg. La volonté est d'avancer le dossier et de définir si une seule maîtrise d'ouvrage ou 3 (Département, Commune Domagné et Commune de Châteaubourg). A suivre.
- **Ecole publique :** Ouverture d'une nouvelle classe primaire en septembre 2022.
- **Election :** les élections présidentielles auront lieu le dimanche 10 avril 2022 pour le 1<sup>er</sup> tour et le dimanche 24 avril 2022 pour le 2<sup>ème</sup> tour.

La séance est levée à 23 heures.

Compte rendu affiché le 21 mars 2022, le Maire, Bernard RENOU

The image shows a blue circular official stamp of the commune of Domagné, with the text 'MAYOR OF DOMAGNÉ' and '1856-2016' around the perimeter. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Bernard Renou'.

**SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2022**

Attribution des subventions, APRES avoir précisé que pour la subvention de :

- Conseillers Municipaux intéressés, n'ont pas pris part à la délibération et ont quitté la salle

Concernant :

- l'AFM 35 Téléthon, M. Roland Gautier
- Familles Rurales, M. Michel Jeuland
- USD Foot, M. Joël AKA
- UNC Combattants, M. Joseph Bouvier
- Comité des Fêtes, MM. Joseph Bouvier, Roland Gautier
- Les Amis d'Henri Chesnais, M. Michel Jeuland, Mmes Magali Budor, Annie Marquet

<b>SANTE - HUMANITAIRE</b>	
Centre Eugène Marquis	110,00 €
AFM 35 Téléthon	100,00 €
FNATH Vitré	50,00 €
France ADOT	50,00 €
Association des Soins Palliatifs	100,00 €
Alcool Assistance La croix d'or	50,00 €
APF France Handicap 35	50,00 €
SOS Amitiés	50,00 €
Rêves de Clown	50,00 €
Laryngectomisés et mutilés de la voix	50,00 €
Association Française des sclérosés en plaques – si demande	50,00 €
ADSPV Bistrot de Mémoire – si demande	50,00 €
Strata'gem	50,00 €
AMF - protection civile - Ukraine	2.500,00 €
<b>FAMILLE</b>	
Familles Rurales « les P'tits d'Homs »	520,00 €
Familles Rurales « Centre de loisirs »	28.000,00 €
Familles Rurales « Centre de loisirs » - versement exceptionnel COVID19	6.000,00 €
<b>SPORTS</b>	
USD Foot	1.593,00 €
USD Foot - 60 ans	1.000,00 €
Tennis	396,00 €
AFAD (Athletic Fitnessse Attitude Domagné)	603,00 €
Domagné Judo Club	945,00 €
Toutdomcourt « course à pied »	100,00 €

<b>SPORTS - HORS COMMUNE</b>	
Yoga - Châteaubourg	18,00 €
Viet Vo Dao Karaté de Châteaubourg	18,00 €
<b>LOISIRS</b>	
Pétanque	120,00 €
Club Vie et Loisirs	300,00 €
UNC Combattants	180,00 €
Comité des fêtes « feu artifice » - si fête locale	3.000,00 €
Les Amis d'Henri Chesnais	200,00 €
Randomagné	130,00 €
Pass'Danse	153,00 €
<b>LOISIRS - HORS COMMUNE</b>	
Sarabande Saint Didier	108,00 €
Ludothèque le monde du jeu de Châteaubourg	180,00 €
<b>DIVERS</b>	
Prévention routière	50,00 €
SPA Châteaubourg	100,00 €
<b>FORMATION</b>	
l'Outil main - Châteaubourg	36,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>47.060,00 €</b>